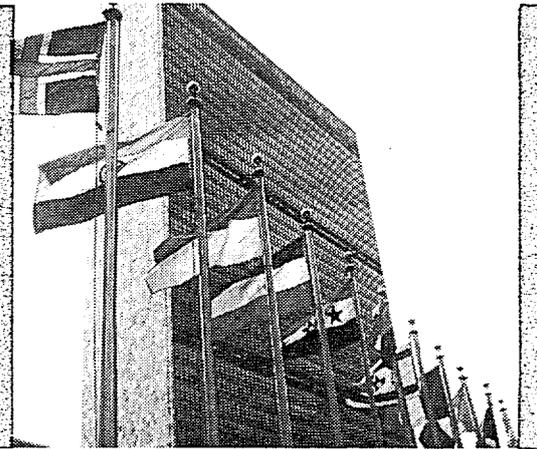


LE DÉSARMEMENT : le Canada à l'ONU



NU 57106

En créant les Nations Unies en 1945, le Canada et d'autres membres de la communauté internationale exprimaient leur résolution de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et reconnaissaient la nécessité absolue d'une coopération entre les nations dans le monde de l'après-guerre.

La Canada perpétue cette tradition de multilatéralisme dans le secteur du contrôle des armements. Ainsi, il siège à toutes les tribunes multilatérales qui se préoccupent du contrôle des armements et du désarmement. Chacune de ces tribunes existe en vertu du mandat des Nations Unies de créer un monde exempt de guerres. Au nombre des tribunes figurent notamment : la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence de Genève sur le désarmement, la Commission des Nations Unies sur le désarmement, les Pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, et la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe. Toutes ces tribunes ont leur part de difficultés et de complications, mais chacune d'elles offre également la promesse de progrès à long terme.

Le Canada prône depuis longtemps et avec vigueur ces négociations multilatérales. Nous reconnaissons la valeur réelle que ces processus présentent pour la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que leur intérêt particulier à titre de tribunes au sein desquelles les petites et moyennes puissances peuvent faire entendre leur voix et influencer sur les questions de contrôle des armements qui touchent toutes les nations, quelle que soit leur taille ou leur importance. Nous croyons également que le potentiel dont disposent ces organes pour accomplir des progrès réels et négocier effectivement le contrôle des armements et le désarmement est loin d'être réalisé.

LES NATIONS UNIES : TRIBUNE DU DÉSARMEMENT

Il n'est pas étonnant que les principales tribunes multilatérales où sont débattues les questions de contrôle des armements et de désarmement aient pris naissance au sein même du système des Nations Unies, point de convergence des relations internationales.

Les Nations Unies n'ont pas abandonné leur objectif, adopté en 1959, d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Un certain nombre d'accords limités ont d'ailleurs été conclus à leur initiative, dont le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et le Traité de non-prolifération. À la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I), qui a eu lieu en 1978, les 149 nations participantes ont adopté, par ce qui a été qualifié de « consensus historique », un Document final de 129 paragraphes. Celui-ci comportait un programme d'action énumérant les mesures à prendre « au cours des quelques prochaines années ».

Mais aucun progrès n'a été accompli depuis pour ce qui est de la réalisation d'accords. La faute n'en revient pas aux Nations Unies elles-mêmes, mais aux gouvernements qui ont recours à l'affrontement plutôt qu'à la coopération. Qu'on se souvienne du message essentiel du Document final : « Le genre humain doit faire un choix : arrêter la course aux armements et procéder au désarmement ou être annihilé. »

LA PREMIÈRE COMMISSION DES NATIONS UNIES

L'ordre du jour de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui traite des affaires de politique et de sécurité, renferme toute la gamme des questions touchant au contrôle des armements et au désarmement. Organe délibérant, la Commission prépare des recommandations et des projets de résolution soumis à l'Assemblée générale, qui se prononce à majorité des voix. De toutes les activités

des Nations Unies, ce sont celles de l'Assemblée générale qui attirent le plus l'attention du public.

À la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a étudié 72 résolutions dont les sujets allaient des armes radiologiques à la réduction des budgets militaires. Parmi cette avalanche de résolutions, les plus importantes sont celles qui traitent des questions relatives au Traité sur l'interdiction complète des essais, aux armes chimiques, à l'espace extra-atmosphérique et au gel des armes nucléaires.

Il semble que l'attention du public se soit surtout fixée sur les trois résolutions qui portent sur un gel global de la fabrication, des essais et du déploiement des armes nucléaires. Dans le climat de crainte et de frustration réelle devant le fait que le rythme des négociations est loin de suivre celui de l'escalade continue de la course aux armements, il a été proposé que les superpuissances commencent par décréter un gel aux niveaux actuels d'armements puis qu'elles négocient ensuite des réductions. Mais bien que l'idée d'un gel global des armes nucléaires relève d'une logique séduisante et presque inattaquable, il semble peu probable que l'on parvienne à s'entendre sur un gel vérifiable dans le climat actuel.

Il existe toutefois d'autres moyens d'étouffer dans l'oeuf la course aux armements nucléaires. Dans ce but, le Canada a pris l'initiative quant à deux mesures importantes qui constituent des « gels » en soi.

La première porte sur une interdiction complète des essais. Le Canada a été l'un des principaux coauteurs d'une résolution des Nations Unies qui fait valoir l'urgente nécessité d'un traité sur l'interdiction complète des essais. La résolution réaffirme qu'il est de la plus haute importance de réaliser un traité interdisant tous les essais d'explosions nucléaires et ce, dans tous les milieux. Selon les termes mêmes de la résolution, un tel traité :

constituerait un élément essentiel au succès des efforts déployés en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires, de prévenir l'expansion des arsenaux nucléaires existants et d'empêcher que les armes nucléaires ne s'étendent à de nouveaux pays.